

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 88 (1952)
Heft: 41

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : Candidature au C. C. — Les instituteurs et le service militaire. — Conférence René Lebel. — Echallens. — Chœur mixte du corps enseignant Payerne et environs. — Genève : 350^e anniversaire de l'Escalade. — Groupe des jeunes. — Groupe d'échange. — Neuchâtel : Exposition scolaire permanente — **Communiqué :** Examens d'admission. — Ecole des Métiers de Lausanne.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : A. Chz. : Memento grammatical. — S. Roller : A propos d'une réforme... Noli me tangere. — M. Bühler : Aviation et cosmographie. — Bibliographie. — Pour Noël.

Partie corporative

VAUD

CANDIDATURE AU COMITÉ CENTRAL

La section de Vevey-Montreux présente celle de notre collègue Ernest Barraud, instituteur primaire à Vevey. M. C.

LES INSTITUTEURS ET LE SERVICE MILITAIRE

La Commission de gestion à l'Instruction publique pour 1951 semble s'être beaucoup intéressée aux chiffres. Elle a calculé la moyenne des étudiants par professeur à l'Université. On trouve dans ce même rapport la proportion des Vaudois, celle des Confédérés des autres cantons, des étrangers par rapport au nombre des étudiants de l'Université.

Saviez-vous que, à fin janvier 1951, le Musée des Beaux-Arts, sur 1500 peintures, en avait 348 en prêt ? Que c'est intéressant !...

Un chapitre du rapport intitulé « Considérations générales » débute ainsi : « Dans les classes abandonnées par les instituteurs qui font du service militaire obligatoire ou d'avancement et tenues par des remplaçants plus ou moins qualifiés, il est souvent constaté un déchet dans les résultats obtenus. Les enfants subissent les conséquences des trop longues absences de leur régent appelé sous les armes. Le préjudice est aggravé par le changement de maître et de méthode d'enseignement. Les frais de remplacement d'instituteurs appelés au service militaire en 1951 sont de Fr. 95,344.95 entièrement à la charge du canton ».

Que veut dire le rapporteur ? Veut-il le bien des enfants ? Peut-être. Il n'a cependant pas l'air de s'en soucier beaucoup dans d'autres passages de son rapport. On peut penser que les Fr. 95,344.95 de frais de remplacement l'ont impressionné désagréablement. Il semble surtout qu'il nous conteste le droit de faire du service militaire tant obligatoire que d'avancement. Ces « considérations générales » appellent quelques réflexions :

Tout d'abord, le compte rendu du Département des finances pour 1951 au chapitre de l'Instruction publique, pages 96 et 97, mentionne aux recettes et en regard de la dépense dont parle la sous-commission,

une somme de Fr. 69,867.25 provenant des « Subventions fédérales, remboursement et rétributions du personnel ».

Il n'est dans l'esprit d'aucun de nous d'enseigner la guerre à l'école, d'éveiller ou d'exciter chez nos élèves des sentiments belliqueux. Nous nous employons tous les jours et à chaque occasion à enseigner une compréhension plus généreuse entre les individus et les peuples.

Or, le livret de service mentionne quelque part que : Tout Suisse doit le service militaire. Il ne fait d'exception ni pour l'instituteur, ni pour le maître secondaire, ni pour le professeur de l'enseignement supérieur.

Très nombreux sont nos collègues qui sont sollicités, voire obligés de faire du service d'avancement. Le Statut de 1947 nous a rendu une partie de nos droits civiques. La Loi militaire de 1907 nous a autorisés à devenir officiers dans l'armée. Pourquoi nous contester maintenant ce qu'une Loi qui date de bientôt 50 ans nous donne. Ne serait-ce pas une limitation de la liberté individuelle des membres de notre corporation ?

Quelqu'un a écrit : « Dès le jour même de sa naissance, l'homme est un obligé. Il naît débiteur de l'association humaine ». Nous avons autour de nous un patrimoine matériel et spirituel dans lequel nous puisons. Les industries, les arts, la langue, les croyances constituent ce capital dont nous sommes les débiteurs.

Nous avons l'obligation et le devoir de transmettre intacts ce patrimoine et ce capital à ceux qui viendront après nous. Il est vrai que cette obligation coûte quelques milliers de francs à l'Etat. Est-ce un sacrifice ? Bien minime en tout cas en regard des bénéfices qu'il nous procure. Nous vivons avec nos élèves 32 heures par semaine. Les corrections et les préparations prolongent bien au delà ce temps de présence. Notre horizon est ainsi limité. Le service militaire est donc une occasion d'entrer en contact avec nos semblables : ouvrier d'usine, maître secondaire, comptable, agriculteur, avec des hommes dont les soucis et les préoccupations diffèrent des nôtres.

De plus, il contribue à la formation de l'éducateur chargé d'enseigner l'instruction civique aux futurs citoyens. Il semble en effet que la plus élémentaire logique exige que les maîtres soient des citoyens complets pour parler à leurs élèves en connaissance de cause de nos diverses institutions.

Non ! ce n'est pas un sacrifice, ni de l'argent perdu ! C'est au contraire un bénéfice, un enrichissement moral, social et civique qu'il serait maladroit de sous-estimer et dont le sens semble avoir échappé au rapporteur.

M. C.

CONFÉRENCES RENÉE LEBEL

Les collègues qui ont déjà eu le privilège d'entendre **Mme Renée Lebel**, professeur à l'Ecole pratique de psychologie et de pédagogie à Lyon, seront heureux d'apprendre qu'elle reviendra prochainement à Lausanne et donnera deux causeries à Champ Soleil, av. Verdeil 11.

Mardi 9 décembre, à 20 h. 30 : « Comment développer chez l'enfant le sens d'une discipline intérieure ? ».

Mercredi 10 décembre, à 20 h. 30 : « L'attitude de l'éducateur et son importance ».

(Pas d'entrée. — Libre participation aux frais.)

SECTION D'ECHALLENS

Gymnastique : mardi 2 décembre 1952, à 17 heures précises (Grande salle du Château).

CHŒUR MIXTE DU CORPS ENSEIGNANT PAYERNE ET ENVIRONS

Le concert du dimanche après-midi 7 décembre aura lieu à **Curtilles** et non à **Moudon**. Voici le programme des deux manifestations.

Concert

Curtilles, temple

Dimanche 7 décembre, à 15 h.

Payerne, temple

Dimanche 7 décembre, à 20 h.

Direction : Pierre Arn

Soliste : Mme E. Golaz-Schopfer. A l'orgue : Mlle N. Werndly

- | | | |
|---|-----------|------------------------------|
| 1. Concerto en si b, 1re partie | Händel | Orgue |
| 2. Cantique de Racine | Fauré | Chœur |
| 3. Alléluia | Mozart | Solo |
| 4. Réjouissez-vous, choral | Bach | } Orgue |
| Pastorale | Bach | |
| 5. Laudate dominum | Mozart | Solo, chœur, violon et orgue |
| 6. Noël | Daquin | Orgue |
| 7. TE DEUM | Purcell | Soli, chœur et orgue |
| 8. Fugue | Buxtehude | Orgue |

GENÈVE

U.I.G.D. - U.A.E.E.

350e ANNIVERSAIRE DE L'ESCALADE

Comme nous vous l'avons annoncé dans l'Educateur de samedi dernier, nos deux Associations se grouperont le

mercredi 10 décembre 1952, à 18 h. 30

pour commémorer l'Escalade. Cette année étant celle du 350e anniversaire, nous avons pensé donner un relief particulier à notre fête et nos organisatrices ont prévu à cet effet le programme suivant :

1. 18 h. 30, au Cercle des Vieux Grenadiers (92, rue de Carouge).
2. Courte partie commémorative.
3. Repas à Fr. 6.— (service compris)

Menu :

Croustade forestière

Demi-poulet rôti

Pommes frites

Salade

Meringue Chantilly

4. Partie récréative.

On est prié de s'inscrire le plus tôt possible, mais en tous cas avant le samedi 6 décembre, en envoyant le montant du repas au compte de chèques postaux de l'Union des Institutrices Genevoises No I. 3114. Le talon de chèque servira de billet d'entrée.

Nous espérons que vous viendrez nombreuses fêter ce 350e anniversaire, dans un esprit patriotique où ne feront défaut ni l'entrain, ni l'appétit que mérite un programme mystérieusement mais soigneusement préparé.

Et nous rappelons à nos collègues de l'U.I.G. Messieurs que nous serons heureuses de les voir se joindre à nous pour participer à cette manifestation.

F. S.

U. I. G. — GROUPE DES JEUNES

Prochaine séance : mercredi 3 décembre à 16 h. 45 à la cuisine de l'école de Malagnou. Au programme : confection des garnitures pour la fête de l'Escalade. Nous comptons sur votre bonne volonté car il y a beaucoup de travail.

D. C.

U. A. E. E. — GROUPE D'ECHANGE

La prochaine réunion aura lieu

lundi 1er décembre 1952, à 16 h. 45

à l'Ecole de St. Antoine.

Apporter : carte postale ou carton léger avec image collée au dos (16 / 11,5 cm.), 3 images (32 / 25 cm.), 55 jetons, 56 perles de bois réparties également en 2 couleurs. Coton à broder, colle forte, poinçon, feutre.

Les collègues qui désirent relever des modèles de bougeoirs en papier métallisé apporteront un peu de mi-carton à cet effet.

F. S.

NEUCHÂTEL

EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE

Dans notre dernier rapport annuel, nous signalions que des changements importants interviendraient incessamment et que, durant l'année 1952, de nouvelles dispositions seraient prises pour l'exploitation de l'E.S.P. C'est aujourd'hui chose faite. Dès le début de 1953, un nouveau comité composé de 3 représentants du département de l'Instruction publique et 3 de la S.P.N. assumera la gérance et s'occupera du développement de l'institution.

Mais le premier travail important de ce nouveau comité sera le déménagement des collections et bibliothèques. En effet, d'une part, les locaux mis gracieusement à notre disposition par la Commission scolaire de Neuchâtel au collège des Parcs vont être occupés, dès le printemps prochain, par des classes; d'autre part, décision avait été prise depuis longtemps que le nouveau bâtiment du Gymnase cantonal abriterait, dès son achèvement, l'E.S.P. Il est logique que l'Ecole normale et le Gymnase pédagogique aient sous la main, à leur disposition, matériel intuitif et documentation variée pour la préparation de leurs travaux.

Le comité actuel va donc terminer son activité et transmettre ses pouvoirs à la fin de l'année. Pour mettre toutes choses au point, il a dû prendre les dispositions suivantes :

1. Dès le premier décembre, aucun prêt ne sera plus consenti.
2. Tout le matériel et les volumes prêtés doivent rentrer pour le **14 décembre prochain.**
3. L'activité de l'E.S.P. sera momentanément suspendue et ne pourra reprendre qu'au moment où l'installation dans le nouveau bâtiment du Gymnase cantonal sera complètement terminée.

M. M.

COMMUNIQUE

EXAMENS D'ADMISSION

Ecole des Métiers de la Ville de Lausanne

Le délai d'inscription aux examens d'admission à l'Ecole des Métiers de Lausanne pour l'année scolaire 1953/1954 a été fixé, d'une part, au 31 décembre 1952 pour les sections de mécanique et de mécanique-électricité, et, d'autre part, à fin février 1953 pour la section des Industries du bois. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce parue à ce sujet dans le corps du journal.

L'Ecole des Métiers de Lausanne forme :

- en **4 ans** : des mécaniciens, mécaniciens en automobiles, mécaniciens-électriciens, radio-électriciens (avec formation de base de mécaniciens) ;
- en **3 1/2 ans** : des menuisiers et des ébénistes.

Les élèves de l'Ecole des Métiers reçoivent, dans des ateliers munis d'un outillage et de machines modernes, un enseignement méthodique, donné par des maîtres spécialisés. Les élèves sont formés progressivement dans tous les éléments du métier. L'enseignement théorique est coordonné avec l'enseignement pratique. Les connaissances acquises permettent aux élèves de l'Ecole des Métiers de s'adapter rapidement aux différents besoins de l'industrie, grâce à leur bonne formation de base. Ils reçoivent le certificat fédéral de capacité de fin d'apprentissage, ainsi qu'une attestation de l'Ecole des Métiers de Lausanne.

Partie pédagogique

MEMENTO GRAMMATICAL

(Voir Educateur du 15 novembre)

Nous avons déjà reçu de nombreuses commandes, des remerciements et des félicitations à l'Association vaudoise des maîtres de primaires supérieures. Merci pour ces encouragements.

Ce « Memento » sortira de presse très probablement à la fin de l'année et sera envoyé, à ceux qui le désirent, dès le début de janvier. Nous prions instamment tous ceux qui ont l'intention de se procurer cette publication de s'annoncer avant le 6 décembre à la Rédaction de l'Educateur, Clochetons 9, Lausanne. Un rabais sera consenti aux commandes importantes.

Guilde de documentation

Elle connaît actuellement une réjouissante activité, concentrant son effort principal, en ce début d'hiver, sur la production de fiches d'orthographe.

On se souvient de l'appel à la collaboration que l'Educateur avait adressé le printemps passé à tous les collègues romands. Quelques-uns ont répondu, qu'il faut remercier et féliciter chaleureusement d'avoir su s'associer à une œuvre d'entraide.

Ce sont nos collègues Cachemaille à Renens, Ph. Nicod actuellement à Aigle, Bühler à Lausanne, B. Girod et Ch. Vuillet à Genève, dont le fichier d'orthographe nous a rendu d'éminents services. Nous disons aussi notre très vive reconnaissance au groupe des jeunes de l'U. I. G. Dames qui nous a fourni toutes les fiches destinées au degré inférieur.

Grâce à ces bonnes volontés, nous avons pu mettre au point

120 fiches nouvelles pour les élèves de 11 à 15 ans, et

40 fiches, en gros caractères, pour le degré inférieur

qui viennent d'être envoyées à tous nos abonnés. (Tous les collègues peuvent les commander à M. Clavel, av. des Alpes 28, à Montreux.)

Ces 120 fiches nouvelles se présentent de la manière suivante :

64 fiches imprimées au recto sur papier Educateur. Il faudra les couper et les coller sur carton ;

56 fiches imprimées sur carton, réparties en 5 groupes : terminaison des verbes (24 fiches) ; quel et quelque (10 fiches) ; tout (7 fiches) ; accord du verbe (8 fiches) ; divers (7 fiches).

A ces 120 fiches nouvelles viennent s'ajouter les 146 fiches éditées précédemment qui connaissent un très grand succès. Ce sont : Ce — se (11 fiches) ; ou — où (10 f.) ; son — sont (11 f.) ; leur — leurs (10 f.) ; ses — ces (11 f.) ; a — à (10 f.) ; participe passé avec avoir (7 f.) ; et — est (10 f.) ; infinitif er et p. passé é (10 f.) ; on — ont (9 f.) ; ni — n'y (10 f.) ; divers (19 f.) ; exercices de conjugaison (18 f.).

C'est donc au total 266 fiches d'orthographe grammaticale pour les enfants de 11 à 15 ans que notre *Guilde* met à la disposition de nos collègues aux meilleures conditions. — Il faut y ajouter encore les 40 fiches pour le degré inférieur que nous espérons pouvoir compléter cet hiver encore. Nous envisageons d'autre part la publication de problèmes pour les petits.

A. Chz.

A propos d'une réforme...

NOLI ME TANGERE

L'« *Educateur* » du 15 novembre 1952 nous apprenait la prochaine parution d'un « **Memento grammatical** » destiné à rendre l'enseignement de l'orthographe plus efficient.

Remercions tout d'abord nos laborieux collègues (les « *Primaires Supérieurs Vaudois* ») de s'être attelés à cette rude besogne.

L'ouvrage qu'ils nous proposent est, actuellement, **nécessaire** et je lui prédis un grand succès.

Il est pourtant intéressant de noter que cet ouvrage nous est annoncé dans l'année même où, en France, un nouveau projet de **réforme de l'orthographe** a vu le jour.

Chacun, sachant que ce projet a été vivement critiqué, se persuade de son ajournement **sine die** et, las d'attendre une simplification annoncée depuis plus de cinquante ans, chacun (je veux dire les enseignants) se remet courageusement à enseigner l'**orthographe officielle**.

Or, quelle est-elle cette orthographe officielle ?

Un décret ministériel de 1835 veut que ce soit l'orthographe de la **dernière édition du « Dictionnaire de l'Académie »**.

Pour nous, il s'agit de la 8^e édition, celle de 1935.

Sommes-nous, quand nous enseignons l'orthographe, en accord avec la Loi ?

La petite étude qui suit révélera que tel n'est pas le cas et que l'indiscipline règne même chez les orthographistes les plus zélés.

Voici treize verbes dont nous donnons l'infinitif, la première personne du présent de l'indicatif et la première personne du futur simple.

Les formes soulignées sont celles de la dernière édition du « **Dictionnaire de l'Académie** » (DA 35).

J'ai relevé les graphies données, à propos de ces mêmes formes, par sept autres ouvrages :

« **Dictionnaire de l'Académie** », 7^e édition, 1878 (DA 78).

« **Dictionnaire de la langue française** », Littré, 1883 (Li 83).

« **Petit Larousse illustré** », 1945 (PL 45).

« **Petit Larousse illustré** », édition du centenaire, 1952 (PL 52).

« **Larousse élémentaire** », 1952 (LE 52).

« **Cours d'orthographe** » de Paul Humbert, 2^e éd., Bulle 1946 (H 46).

« **Memento grammatical** » ; en préparation, 1952.

Le signe + indique la présence d'une graphie dans un document.
Le signe ? indique que le document ne donne aucune indication relativement à telle graphie.

	DA 78	DA 35	Li 83	PL 45	PL 52	LE 52	H 46	Mgr 52
amonceler	+	+	+	+	+	+	+	
j'amoncelle	+	+	+	+	+	+	+	
j'amoncèle ¹			+					
j'amoncellerai	+	+	+	+	+	+	+	
j'amoncèlerai			+					
becqueter	+	+	+	+	+	+	+	
béqueter	+		+	+	+		+	+
je becquette		+			?	+		
je becquète	+		+	+	?		+	
je béquète	+		+	+	?		+	+
je becquetterai		+			?	+		
je becquèterai	+		+	+	?		+	
je béquèterai	+		+	+	?		+	+
bourreler	+	+	+	+	+	+	+	
je bourrelle		+			+	+		
je bourrèle ²	+		+	+			+	
je bourrellerai		+			+	+		
je bourrèlerai	+		+	+			+	
breveter	+	+	+	+	+	+	+	+
je brevette ³	?	+	+		+	+		+
je brevète	?			+			+	+
je brevetterai	?	+	+		+	+		
je brevèterai	?			+			+	+
caqueter	+	+	+	+	+	+	+	
je caquette		+	+	+	+	+	+	
je caquète	+		+				+	
je caquetterai		+	+	+	+	+	+	
je caquèterai	+		+				+	
craqueter	+	+	+	+	+	+	+	
je craquette		+		+	+	+	+	
je craquète	+		+					
je craquetterai		+		+	+	+	+	
je craquèterai	+		+					
décolleter	+	+	+	+	+	+	+	
je décollette		+	+	+	+	+		
je décollète	+						+	
je décolletterai		+	+	+	+	+		
je décollèterai	+						+	
épousseter	+	+	+	+	+	+	+	+
j'époussette		+	+		+	+		
j'époussète	+			+			+	+
j'époussetterai		+	+		+	+		
j'époussèterai	+			+			+	+

	DA 78	DA 35	Li 83	PL 45	PL 52	LE 52	H 46	Mgr 52
étiqueter	+	+	+	+	+	+	+	+
j'étiquette		+		+	+			
j'étiquète ⁴	+		+				+	+
j'étiquetterai		+		+	+	+		
j'étiquèterai	+		+				+	+
fureter	+	+	+	+	+	+	+	+
je furète		+	+		+	+	+	
je furette	+		+	+			+	+
je furèterai		+	+		+	+	+	
je furetterai	+		+	+			+	+
harceler	+	+	+	+	+	+	+	+
je harcelle		+				+		
je harcèle ⁵	+		+	+	+		+	+
je harcellerai		+				+		
je harcèlerai	+		+	+	+		+	+
receler		+		+	+	+	+	+
recéler ⁶	+		+		+			
je recèle	+	+	+	+	+	+	+	+
je recèlerai		+				+	+	+
je recélerai ⁷	+		+	+	+			
téter ⁸		+	+		+	+	+	+
teter	+		+				+	
têter ⁹				+				
je tête		+	+		+		+	+
je tette ¹⁰	+		+	+		+	+	+
je téterai		+	+	+	+		+	+
je tetterai	+		+			+	+	+
Total des formes relevées	40	39	51	42	39	39	49	26

Notes

¹ Li : « Quelques-uns mettent un accent grave et une seule l : j'amoncèle, J'amoncèlerai. »

² Li : « L'Académie (1878) conjugue ce verbe en mettant un accent grave sur re quand la syllabe qui suit est muette : il bourrèle, je bourrèlerai, je bourrèlerais ; mais pourquoi ne pas le conjuguer comme **appeler**, mettant : il bourrelle, je bourrellerai, je bourrellerais, etc. ou conjuguer **appeler** avec l'accent grave, en un mot effacer une anomalie ? »

³ Li : « Au lieu de deux t, on pourrait admettre l'è, comme dans : je **complète**. »

⁴ Li : « C'est une anomalie regrettable d'écrire **j'étiquète** par un accent grave, l'étiquette par deux t, quand la prononciation est exactement la même. »

Grammaire Atzenwiler II, p. 521 : **j'étiquette**.

⁵ Li : « L'Académie (1878) écrit je **harcèle** avec l'accent grave, et je **chancelle** en doublant l'l ; pourquoi cette anomalie entre deux verbes semblables ? »

⁶ Li : « Tandis que l'Académie (1878) écrit **celer** et **déceler**, et, par conséquent au futur, je **cèlerai** et je **decèlerai** (sic : de), elle écrit **receler**, et au futur, je **recèlerai** ; et tandis qu'elle écrit **receler**, elle écrit **receleur**. Il vaudrait mieux rendre tout cela uniforme d'après **celer**. »

⁷ « Le Petit Larousse », 1945 et 1952 me paraît commettre, ici, une erreur regrettable. En effet, si l'infinitif est **receler**, la règle habituelle demande je **recèle** et je

recèlerai (avec accent grave). Ce verbe ne peut donc se conjuguer sur le modèle d'accélérer (comme le demandent ces deux dictionnaires) qui fait, au futur : j'accélèrerai et requerrait : je recèlerai.

⁸ Li : « teter ou téter » ; dans la première orthographe on double le t devant e muet : je tette, je tetterai ; dans la seconde té se change en tè devant un e muet : je tête, excepté au futur et au conditionnel : je téterai, je téterais.

⁹ « Le Petit Larousse » 1945 commet une faute en donnant l'infinitif têter. Peut-être est-ce une faute d'impression, car l'édition de 1940 donnait têter.

Mais ce qui me paraît plus grave, c'est de dire : ce verbe prend deux t devant une syllabe muette : je tette ; il se conjugue comme accélérer.

En effet si on écrit, au présent, je tette, il faudrait, au futur, écrire : je tetterai. Mais si on adopte le modèle accélérer, il faudrait écrire je téterai !

L'édition de 1952 du même dictionnaire remet les choses au point, conformément au DA 35 : têter ; se conjugue comme accélérer.

Mais le « Larousse élémentaire », 1952 aussi, donne : têter, se conjugue comme jeter. Il faudrait donc, à côté de l'infinitif en ét (semblable à céder, posséder, accélérer, protéger qui font céderai, posséderai, accélérerai, protégerai) donner un futur en ett comme celui de jeter, emballer qui font jetterai, emballerai. C'est le comble de l'illogisme !

¹⁰ Le « Memento grammatical » donne : infinitif : têter et, ad libitum, je tête ou je tette. Il en résulte qu'un verbe en ét peut produire un présent en ett. La règle habituelle (céder, je cède, je céderai, et jeter, je jette, je jetterai) est transgressée. Il vaudrait mieux, ou, comme Littré, donner les deux infinitifs, l'un demandant je tette et l'autre je tête ou, ce qui serait encore mieux, s'en tenir à l'orthographe académique.

Le tableau suivant récapitule les données que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Il montre dans quelle proportion les formes relevées dans un de nos documents se retrouvent dans les sept autres.

Nous donnons, au haut de chaque colonne, le nombre des formes relevées dans chaque document, puis le nombre de ces formes retrouvées dans les autres documents ; ce nombre est doublé chaque fois d'un pourcent qui indique le degré de corrélation entre les deux documents.

	DA 78	DA 35	Li 83	PL 45	PL 52	LE 52	H 46	Mgr 52
Nombre de formes	40	39	51	42	39	39	49	26
DA 78		14 36 %	36 71 %	29 69 %	19 49 %	16 41 %	36 73 %	19 73 %
DA 35	14 35 %		27 53 %	24 57 %	34 87 %	37 95 %	25 51 %	11 42 %
Li 83	36 90 %	27 69 %		32 76 %	32 82 %	27 69 %	38 78 %	20 77 %
PL 45	29 72 %	24 62 %	32 63 %		28 72 %	24 62 %	36 73 %	19 73 %
PL 52	19 47 %	34 87 %	27 53 %	28 67 %		32 82 %	27 55 %	13 50 %
LE 52	16 40 %	37 95 %	38 74 %	24 57 %	32 82 %		25 51 %	11 42 %
H 46	36 90 %	25 64 %	20 39 %	36 86 %	27 69 %	25 64 %		26 100 %

Remarques

DA 78. Sur 40 formes relevées, on en trouve 36 (90 %) dans **Li 83** ; ce qui montre que Littré ne s'est pas tenu fidèlement à l'orthographe académique.

DA 35. Sur 39 formes, 14 seulement (36 %) se retrouvent encore dans **DA 78** ; ce qui montre l'importance du changement survenu entre la 7^e et la 8^e édition du Dictionnaire de l'Académie.

Le 62 % des formes du **DA 35** sont présentes dans **PL 45**, le 87 % dans **PL 52** et le 95 % enfin dans **LE 52**. C'est donc ce dernier ouvrage, le plus modeste de tous (il coûte 9 francs alors que **PL 52** coûte 21 francs !) qui se rapproche le plus du **DA 35**.

PL 45. Sur 42 formes, 24 seulement (57 %) se retrouvent dans **DA 35**. Il est frappant de constater qu'un ouvrage auquel on est habitué à faire la plus grande confiance en matière d'orthographe ne s'était pas, en 1945, accordé avec la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie (1935).

PL 52. Il s'agit de la dernière édition du « Petit Larousse ». Sur 39 formes, 34 (87 %) se retrouvent dans **DA 35**. Il n'y a donc pas encore accord entre les deux dictionnaires.

Il est piquant aussi de constater que **PL 52** et **LE 52** qui tous deux sont sortis la même année de la même maison d'édition ne sont pas d'accord entre eux (indice de corrélation : 82 %).

LE 52. Cet ouvrage est celui qui se rapproche le plus du **DA 35** (37 formes communes sur 39).

H 36. Sur 49 formes, 25 seulement (51 %) sont en accord avec le Dictionnaire de l'Académie ; 36 (73 %) se retrouvent dans **DA 78** et 38 (78 %) dans **Li 83**. Il semble que l'auteur du « Cours d'orthographe » ait quelque préférence pour les graphies anciennes.

Mgr 52. Sur 26 formes, il y en a 11 seulement (42 %) qui soient en accord avec **DA 35**. Par contre l'accord avec **DA 78** est sensible (73 %) ainsi qu'avec **Li 83** (77 %). Mais cet accord atteint 100 % avec **H 46** ; ce qui prouverait que nos collègues se sont très largement inspirés de l'ouvrage de M. Humbert.

Conclusion

1. Notre orthographe n'est pas aussi « fixée » que certains le prétendent.
2. Le « **Dictionnaire de l'Académie** » n'est pas considéré comme l'autorité suprême en matière d'orthographe.
3. Les variations graphiques que nous avons mises en lumière attestent le caractère arbitraire de notre orthographe et son illogisme foncier.
4. Une normalisation des graphies apparaît donc comme pleinement justifiée. Littré déjà la souhaitait.

5. Projet de simplification pour les treize verbes examinés dans cet article :

amonceler, j'amoncèle, j'amoncèlerai ;
béqueter, je béquète, je béquèterai ;
bourreler, je bourrèle, je bourrèlerai ;
breveter, je brevète, je brevèterai ;
caqueter, il caquète, il caquètera ;
craqueter, il craquète, il craquètera ;
décolleter, il décollète, il décollètera ;
épousseter, il époussète, il époussètera ;
étiqueter, il étiquète, il étiquètera (une étiquète) ;
furéter, il furète, il furètera ;
harceler, il harcèle, il harcèlera ;
receler, il recèle, il recèlera ;
téter, il tète, il tètera (et de la même manière : je cèderai).

S. Roller.

AVIATION ET COSMOGRAPHIE

Un peu de fantaisie pour nos grands élèves

« Les usines américaines se proposent de construire un avion atomique qui pourra suivre le soleil dans sa course. »

(Les journaux.)

Qu'est-ce que cela signifie ? Que le dit avion, faisant le tour du globe à l'équateur, devra être capable d'effectuer les 40 000 km. en 24 heures. Supposons cette vitesse fantastique atteinte et demandons-nous quelles sont les nouvelles apparences d'ordre cosmographique qui en résultent pour les aviateurs, éventuellement pour leurs passagers.

Pour simplifier le problème, nous examinerons cinq cas seulement et tous à l'époque des équinoxes, l'avion partant toujours à midi.

1. Si cet avion ultra-rapide voyage constamment au-dessus de l'équateur, dans le même sens apparent que le soleil, c'est-à-dire d'est en ouest, qu'arrivera-t-il ? C'est bien simple.

Puisque l'aviateur possède la même vitesse angulaire que le soleil, il le verra toujours au même endroit dans le ciel et, comme il est parti à midi précises, il verra constamment l'astre au zénith. De toute façon, pour avoir l'heure toujours exacte, il suffira au pilote... d'arrêter sa montre ! « O temps, suspends ton vol ! »

Pour la durée de son voyage, il n'existe plus pour ce pilote et ses passagers ni soir, ni nuit ni matin. C'est midi en permanence. Et s'il partait au coucher du soleil ou à minuit, ce serait le coucher du soleil sans fin ou minuit constamment.

2. Que se passerait-il si l'avion se mettait en marche toujours à midi et sous l'équateur en sens inverse de la course du soleil. Puisque tous deux vont à la même allure, ils se retrouveront aux antipodes exactement 12 heures après mais pour cet endroit il serait de nouveau midi. Continuant leur course ils se retrouveront encore une fois en-

semble "au point de départ, après 24 heures de marche. Voici donc pour l'aviateur deux « journées » complètes en 24 h. Une journée entière n'a, par conséquent, plus que 12 h. avec 6 h. d'insolation et 6 h. de ténèbres. Il faudra au pilote une montre qui marche deux fois plus vite que celle des terriens pour avoir toujours... l'heure exacte et pourtant la même que l'heure des terriens au-dessous de lui.

3. Que notre avion se transporte maintenant sur un parallèle de 20 000 km. de circonférence et qu'il parcoure ce parallèle dans les deux sens, partant toujours à midi, à la vitesse de 40 000 km. par jour solaire ordinaire.

Si l'avion progresse d'est en ouest, il va dans le même sens que le soleil mais avec une vitesse angulaire double. Dans ce cas, l'avion « sème » le soleil qui semblera rebrousser chemin.

Partis ensemble à midi vrai, l'astre occupera successivement les positions de 11 h., 10 h., 9 h... 6 h. du matin et il se couchera lentement à l'est comme il le fait pour nous à l'ouest.

Douze heures après son envol, l'avion aura fait un tour complet du cercle de 20 000 km. et se retrouvera à son point de départ. Le soleil, lui, n'aura fait que la moitié de son tour, par conséquent, l'aviateur, revenu à son point de départ, y trouvera minuit vrai, exactement comme s'il ne s'était pas envolé. Et si l'avion possède suffisamment d'énergie et qu'il poursuive son voyage, le pilote verra avec émotion, le soleil se lever majestueusement à l'ouest. Puis, le rattrapant toujours, l'aviateur se retrouvera avec le soleil au zénith, c'est-à-dire à midi vrai, au bout de 24 heures, au point de départ. Que signifie cela ? Que l'aviateur a des journées assez semblables à celles des terriens mais, qu'avec sa machine, il a réussi ce « tour de force » d'inverser le mouvement apparent du soleil.

4. Et si, sur le parallèle de 20 000 km., l'avion tourne en sens inverse du mouvement solaire, que se produit-il ? Un dessin tout simple montre que soleil et engin se « croiseront » 8 h. après s'être « quittés ». En effet, la vitesse angulaire de l'avion étant double de celle du soleil, le premier parcourra les deux tiers de la circonférence et le soleil « seulement » un tiers. Il faudra donc trois tours, soit 24 h., à l'avion pour retrouver le soleil au point de départ. Ainsi, l'aviateur aura 3 jours et 3 nuits en 24 heures. C'est dire aussi que ses nouvelles journées compteront chacune 4 h. d'insolation et 4 h. de nuit. Et si, dans sa carlingue, il veut avoir l'heure exacte des terriens au-dessus desquels il circule, l'horloger lui fabriquera une montre marchant trois fois plus rapidement qu'une ordinaire.

5. Prenons enfin le cas où l'avion fera le tour du globe en passant par les deux pôles, c'est-à-dire en survolant entièrement deux méridiens opposés.

L'engin s'envole de l'équateur à midi, d'un point A, ayant donc le soleil au zénith. Après 6 heures de course, notre bolide aura parcouru un quart de grand cercle terrestre et arrive au Pôle Nord en P. N. Le soleil aussi aura couru son quart de grand cercle mais en restant toujours au zénith de l'équateur, il parvient en D. L'aviateur verra l'astre du jour juste à l'horizon. Continuant tous deux leur

course d'une égale vitesse pendant 6 h. encore, avion et soleil se retrouveront en B, aux antipodes du point de départ A, le soleil étant perpendiculaire au-dessus de l'avion. Il sera évidemment midi pour ce point-là, soit 12 h. après le départ. Faisant chacun un nouveau quart de cercle, le soleil parviendra en E et l'avion au pôle sud en P. S. d'où il verra une deuxième fois le soleil à l'horizon. Six heures encore et tous deux, astre et bolide, se retrouvent au point de départ A. Il aura été deux fois midi en 24 heures et le soleil ne se sera pas couché. Il aura oscillé du zénith à l'horizon et de l'horizon au zénith (deux fois dans un sens et deux fois dans l'autre).

On remarquera sans peine que le pilote, arrivant en P. N. (ou en P. S.) passe instantanément de 6 h. du soir à 6 h. du matin. La nuit n'existe plus. En effet, 6 h. du soir et 6 h. du matin coïncident aux pôles où se rejoignent les méridiens opposés.

M. Bühler.

BIBLIOGRAPHIE

Fables, Poésies diverses, Poésies de Noël, par G  rald Perrinjaquet.

Les sujets sont emprunt  s    la vie enfantine ou    ce qui int  resse particuli  rement les enfants. Et nous voyons autour d'une balle, d'une bicyclette, d'un cerf-volant, d'un h  licopt  re ou d'une m  nagerie, toute une sc  ne se jouer avec ses acteurs malicieux. Car l'humour est l  ,    la port  e des jeunes lecteurs, qui apprendront et r  citeront avec joie l'histoire du monsieur qui ne quittait jamais ses lunettes noires, du nageur en guerre avec un p  cheur, du vantard ou du clown. Ils auront plaisir    raconter ce que fait le skieur ou le l  zard, ou simplement le gourmand, amateur de confiture aux cynorrhodons.

Enfin des r  citations pour No  l rendront grand service    ceux qui organisent des arbres. Leur ton est vari  . Chalande y para  t, et un pauvre solitaire, et l'orange, la bougie, la b  che... Les monitrices appr  cieront...

Les petits po  mes de M. Perrinjaquet sont sans pr  tention : ils plairont par leur charme ; ils sont bien adapt  s    la m  moire et    la mentalit   des enfants. Les parents ne s'ennuieront pas    parcourir ce recueil.

H. Perrochon (Journal de Payerne).

POUR NO  L

LES SOULIERS

Par Henry Spiess.

*Les souliers que tu d  poses
Au coin de l  tre qui luit,
S'empliront, quand vient minuit,
De g  teaux, de jouets roses.*

*A ceux qu'un destin cruel,
Si t  t d  courage et blesse,
A ceux-l   dont la No  l
Est sans rire ni caresses,*

*Mais, d  s ton r  veil joyeux,
Tu te souviendras, sans doute,
Des sans-foyers, de tous ceux
Que Chalande oublie en route...*

*A ceux dont le c  ur a froid,
Donne ton c  ur, donne encore !...
Le Sauveur que tous implorent
S'est jadis donn   pour toi.*

VIEUX NOËL

*Qui s'avance sur le chemin ?
Vêtu d'une ample pèlerine,
C'est le vieux Noël qui revient
Avec sa rouge et bonne mine.*

*Il a fermé, d'un tour de clef
Sa petite maison de neige,
Il a chaussé ses gros souliers
Pour chasser le froid qui l'assiège.*

*Par les routes, par les sentiers,
Avec sa hotte qui déborde,
Il chemine d'un pas pressé
Tirant son âne par la corde.*

*Il allume, sur les sapins,
Les bougies aux flammes joyeuses.
Prenons nos voix mélodieuses,
C'est le vieux Noël qui revient !*

Marcelle Porchet.

L'HISTOIRE DE NOËL

*Les troupeaux dorment dans la plaine,
Le grand chien noir veille sans bruit.
Roulés dans leurs manteaux de laine,
Les bergers se sont endormis.*

*Mais une lumière aveuglante
Les tire d'un sommeil si doux
C'est un ange aux ailes battantes :
Les bergers tombent à genoux.*

*L'ange leur dit de sa voix fraîche :
« Pourquoi trembler de peur, bergers ?
Un enfant dort dans une crèche,
Le Roi d'amour vous est donné. »*

*Le Ciel, alors, ouvre ses portes :
Mille anges s'envolent joyeux.
Ils chantent tous d'une voix forte :
« Paix sur la terre ! Gloire à Dieu ! »*

Marcelle Porchet.

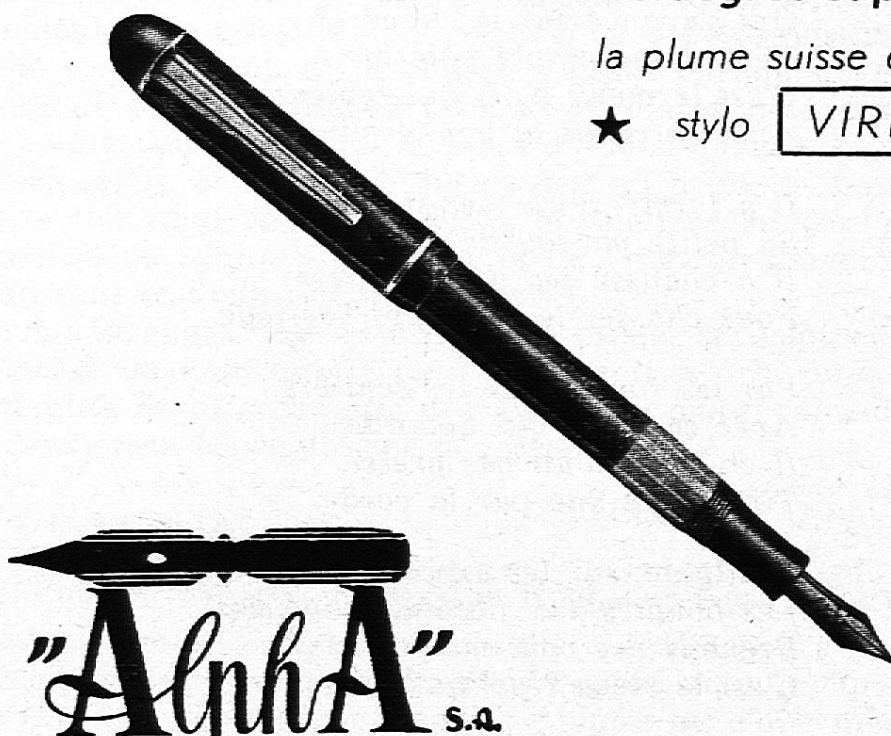
Collègues! Favorisez de vos achats les maisons qui nous soutiennent avec leur publicité.

Pour les degrés supérieurs

la plume suisse en or du

★ stylo

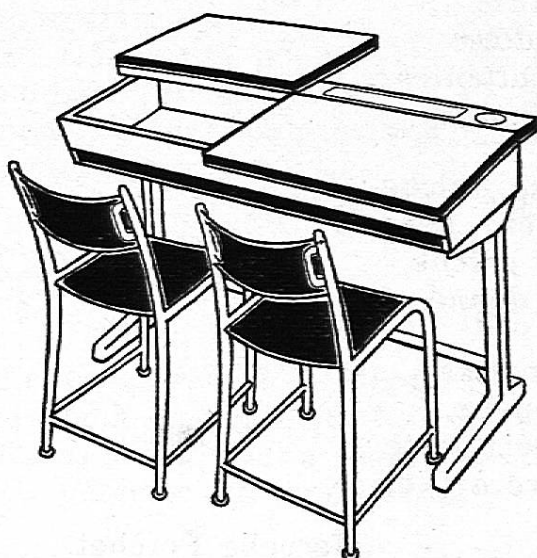
VIREDAZ



Mobilier scolaire



... et ce qu'en pensent les commissions scolaires :



« Les nouveaux meubles scolaires BIGLA sont pratiques et solides.

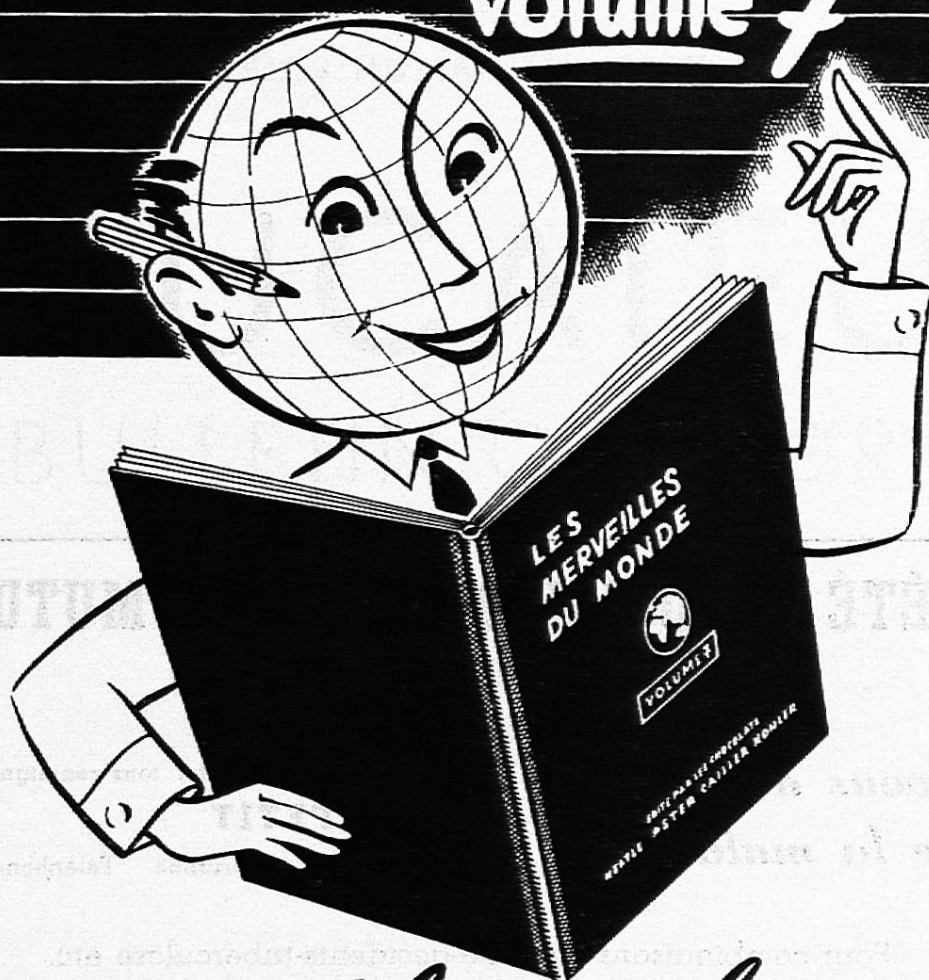
Les élèves aussi bien que les maîtres éprouvent un véritable plaisir en présence de ces meubles dont la beauté ne saurait être contestée. »

Ne sont-ce point là des facteurs importants à considérer lors de l'achat d'un nouveau mobilier ?

Ne manquez pas, en tout cas, de demander nos offres, car nos prix sont très avantageux.

Bigler, Spichiger & C^{ie} S.A. Biglen (Berne) Tél. (031) 68 62 21

les merveilles du monde volume 7



utiles en classe...

agréable et instructif passe-temps à la maison, les collections éditées par les Chocolats Nestlé, Peter, Cailler, Kohler, contribuent à élargir les connaissances générales des élèves et, surtout, placent sous leurs yeux une documentation saine, précise, accompagnée de textes de valeur.

VOLUMES EN VENTE:

« Les Merveilles du Monde » vol. 6 et 7, « Belles Légendes Suisses », « Contes et Légendes d'Europe » vol. 2, « La grande Ronde des Métiers ».



SOCIÉTÉ DES PRODUITS NESTLÉ S.A., VEVEY

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Êtes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.



Fournisseur officiel de la palme S.P.V.

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

PAPETERIE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

LAUSANNE

Téléphone 23 55 77

3196
MONTREUX, 6 décembre 1952

LXXXVIII^e année — N° 42

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Ville d'Yverdon

L'Ecole professionnelle pour mécaniciens et mécaniciens-électriciens

forme en 4 ans des mécaniciens et mécaniciens-électriciens complets.

Délai d'inscription pour la nouvelle année scolaire jusqu'au 31 janvier 1953.

Pour tous renseignements s'adresser à la Direction de l'Ecole, rue Pestalozzi 8. Tél. 2.25.15.

N. B. Les élèves dont les parents habitent Yverdon sont dispensés de la finance d'écologie.

La Municipalité

Ecole Pratique Emile Blanc

Place Bel-Air 4

LAUSANNE

Tél. 22 22 28

STÉNO-DACTYLOGRAPHIE

BRANCHES COMMERCIALES - LANGUES

Ouverture du Cours Ecole: 12 janvier 1953 à 14 h. Durée: 3-6 mois ou plus.

NOS VOYAGES DE NOUVEL-AN

... au soleil de **CAPRI** et aux fêtes de la **TARANTELLA**, 11 jours dont 4 à Capri et 2 en mer, par Rome, Naples-Pompéi, retour maritime sur Gênes. Départ 28 décembre, 2^{me} classe, excellents hôtels, Fr. 430.—.

... ou à **MILAN**, en 4 jours, spectacle d'opéra à la **SCALA** et diverses manifestations. Départ 1^{er} janvier, 2^{me} classe, Fr. 150.—.

Voyages accompagnés
et assurés

TOURISME POUR TOUS

3 pl. Pépinet

LAUSANNE

Tél. 22 14 67

PAPETERIE DE ST-GEORGES

A. Jamolli Fils

GENÈVE

Bd St-Georges 65 Tél 4.91.26.

Récupération

Pour une récupération de papier,
vieux fers, vieux métaux, chiffons,
etc., une bonne adresse:

JEAN VIGLINO

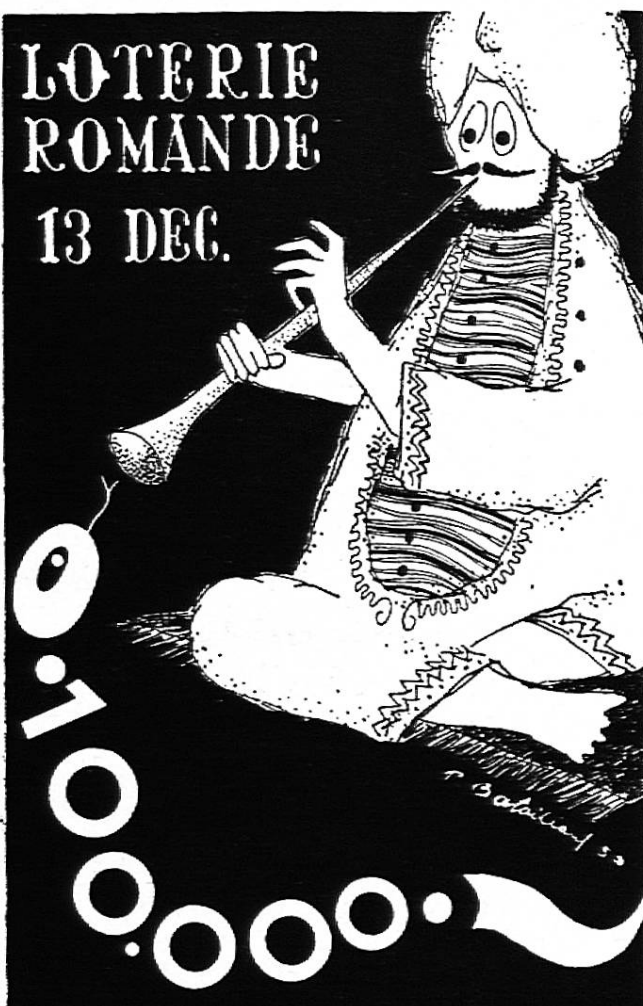
fers et métaux

Chavornay

Téléphone (024) 7.31.16

LOTÉRIE
ROMANDE

13 DEC.



TR

SIMMEN + CIE

Meubles + Décoration

Rue de Bourg 47, 49

LAUSANNE



AVANTI CLUB NEUCHÂTEL

non seulement propose à ses jeunes membres un véritable idéal de progrès et de perfectionnement — que ce soit à l'école ou à la maison — mais il offre à chacun l'occasion de se procurer gratuitement l'illustration d'ouvrages remarquables :

Regards sur la Suisse

Prix sans les images

La réponse aux 1001 questions que se posent les écoliers 3.—

Histoires d'animaux

12 volumes dans une bibliothèque miniature intéressant les tout petits 3.50

Nos oiseaux

48 des célèbres aquarelles de Léo-Paul Robert, avec textes d'Eugène Rambert 6.—

Le Jeune Inventeur

Jeux, aventures, expériences amusantes; dessins dans le texte et 50 planches en couleurs 6.—

La Marche du Temps - 1951

Sélection des événements suisses et internationaux les plus marquants, 48 dessins d'artistes connus 4.80

Contes I

10 contes merveilleusement illustrés de 50 dessins en noir et 36 planches en couleurs 4.80

La Suisse vue d'avion

L'histoire, la géographie, etc. expliquées par 48 splendides photos en couleurs de la Swissair 4.80

Pour obtenir les images de ces livres, envoyez-nous des bons Avanti, des chèques Club, des points Knorr, des bons Schnyder et des bons Adula.

Maisons offrant des bons Avanti : Chocolats Suchard - Produits Knorr - Confiserie Noz - Savons Schnyder - Fromages Bär - Produits Reso et Thés Talanda (Kern).

Renseignements et prospectus gratuits par
AVANTI CLUB, NEUCHÂTEL 3